

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL de GARAT
du 28 mars 2018**

Début de séance du conseil municipal à 20h00 le quorum étant atteint, le conseil délibère valablement.

- Secrétaire de séance : Daniel FAURE
- Absents : Virginie Labbaci, Sabrina Roy, Lætitia Drinkwater, Elisabeth Nouard , Jean-marie Drouaud
- Pouvoirs : Jean-Marie Drouaud à Daniel Faure

Par application de la législation en vigueur

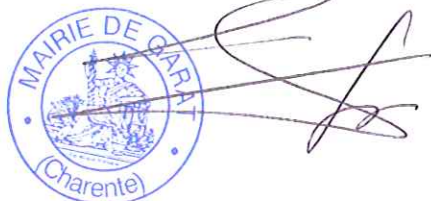
- Vu la lettre de Monsieur le Préfet de la Charente du 22 février 2018 acceptant la démission de Madame Karine Fleurant de son poste d'adjointe et de conseillère municipale.
Vu l'article L270 du code électoral précisant que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.
Vu que madame Elisabeth Le Gouz de Saint Seine , suivante sur la liste , a, par courrier reçu en mairie le 13 mars 2018 fait part de son impossibilité d'assurer le remplacement, Monsieur Hervé RAMAT est nommé conseiller municipal conformément aux prescriptions de l'article L270 du code électoral en tenant compte des résultats des élections municipales du 23 mars 2014.

Pour information, le conseil municipal mettra à l'ordre du jour du prochain conseil les points suivants :

- La détermination du nombre d'adjoints.
- La fixation des indemnités du maire et des adjoints.
- La désignation des membres des commissions communales,
- La désignation des représentants du conseil municipal auprès des structures intercommunales,
- La désignation des représentants délégués auprès des associations.

Fin de séance du conseil municipal à 20h10. Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune L.2121-25 du CGCT.

Le Maire,
signé : Jean-Marc CHOISY



Le secrétaire de séance,
Signé : Daniel FAURE

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'D. FAURE', written over a faint circular stamp.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de GARAT du 28 mars 2018.

Début de séance du conseil municipal à 20h15 le quorum étant atteint, le conseil délibère valablement.

- Secrétaire de séance : Daniel Faure
- Absents : Virginie Labbaci, Sabrina Roy, Lætitia Drinkwater, Elisabeth Nouard
- Pouvoirs : aucun
- Lecture du CR du conseil municipal précédent.

Délibération du conseil municipal :

- Par 14 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice comptable 2017 tel que présenté et après en avoir débattu en l'absence du Maire conformément à l'article L2121-14 du CGCT sous la présidence de Monsieur Alexandre Bonnin, conseiller municipal, élu président de séance. Le conseil affecte les résultats de l'exercice 2017 tels que proposés.
- Par 15 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve le compte de gestion tel que proposé par le service des finances de la Charente dont les résultats sont identiques au compte administratif 2017 précédemment évoqué.
- Par 15 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire qui précise que depuis la fusion des 4 communautés pour former Grand Angoulême à 38 communes, cela nécessite une harmonisation des taux intercommunaux sur 5 ans. Aussi le conseil municipal fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour que le total des taux communaux et intercommunaux 2018 restent identiques à ceux de 2016 et 2017. Le conseil municipal fixe les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

	Interco CCVE 2016	Garat 2016	Total 2016	Interco Grd Ang 2017	Garat 2017	Total 2017	Interco Grd Ang 2018	Garat 2018	Total 2018
Taxe d'habitation	13,60%	5,76%	19,36%	11,58%	7,78%	19,36%	11,00%	8,36%	19,36%
Foncier Bâti	7,06%	17,44%	24,50%	5,73%	18,77%	24,50%	4,40%	20,10%	24,50%
Foncier Non Bâti	20,89%	45,31%	66,20%	17,84%	46,20%	64,04%	14,80%	49,65%	64,45%

- Par 15 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal adopte le Budget Primitif équilibré à 1.617.927,54 € en fonctionnement et 2.147.271,00 € en investissement. L'adoption du budget primitif emporte approbation des attributions des subventions aux associations. L'adoption du budget primitif autorise la levée d'un emprunt de 300.000 euros et autorise également Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier.
- Par 15 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal adopte l'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable public chargé de la fonction de receveur pour le compte de la commune.
- Par 15 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal renouvelle le contrat de maintenance du serveur des écoles auprès de CANOPE (ex Centre De Documentation Pédagogique CDDP) uniquement pour le serveur réseau à un coût annuel de 120€. Le reste du matériel informatique étant sous contrat ATD16.

Informations et points divers .:

- Informations.
 - Travaux de réhabilitation du dessous des gradins : Travaux en cours. Réception technique en avril 2018.
 - Travaux de réhabilitation des ateliers du service technique : Réception dans quelques semaines.
- Agenda.
 - 31 mars : Ramassage de printemps organisé par la commune et l'amicale des chasseurs.
 - 31 mars : Chasse aux œufs organisée par l'association des parents d'élèves.
 - 29 avril : Concert organisé par Amalgam' à l'église St Pierre aux liens de Garat.
 - 01 mai : Repas du brin d'aillet organisé par l'association JSGSV foot.
 - 08 mai : Cérémonie commémorative du 8 mai 1945.

Fin de séance du conseil municipal à 21h40. Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune L.2121-25 du CGCT.



Le Maire,
Signé : Jean-Marc CHOISY

Le secrétaire de séance,
Signé : Daniel Faure